



# CHARTRE

## Le rôle et les engagements de l'association nationale

Document de travail

Lire et faire lire

[www.lireetfairelire.qc.ca](http://www.lireetfairelire.qc.ca) - Courriel : [info@lireetfairelire.qc.ca](mailto:info@lireetfairelire.qc.ca)

Tél. : (450) 466-5705 ou 1 (888) 466-5705

Une chartre a été définie dans le cadre du programme Lire et faire lire. Elle précise les rôles et les engagements de l'association nationale.

### **L'association nationale Lire et faire lire.**

#### **Statut de l'association nationale Lire et faire lire**

- L'association nationale *Lire et faire lire* est une association à but non lucratif en vertu de la loi sur les compagnies, partie III (L.R.Q., chap. C-38).
- Elle est née d'un regroupement d'organismes désireux d'unir leurs efforts pour développer le programme *Lire et faire lire* au Québec.
- Une équipe travaille au siège social de l'Association *Lire et faire lire*, sous la responsabilité du conseil d'administration de l'Association.

#### **Rôle de l'association nationale Lire et faire lire**

- L'association nationale a pour rôle principal de coordonner le programme *Lire et faire lire* à l'échelle nationale.
- Elle voit à tisser les liens entre les différents participants.
- Elle assiste et aide les associations locales à développer le programme dans leur communauté.
- Des moyens de communication sont mis à la disposition de tous les participants afin qu'ils reçoivent un service personnalisé.
- Elle met en place et entretient un site Internet et permet des communications par courriel.
- Elle produit et fournit les outils de gestion et de formation destinés aux associations locales, aux bénévoles et aux écoles.
- Elle voit à la promotion du programme.
- Elle travaille au développement constant du programme sur l'ensemble du territoire québécois.
- Elle fait l'évaluation du programme et communique les résultats.
- Elle s'engage à dénouer tous problèmes ou conflits qui n'auront pu être résolus entre les participants locaux.
- Elle accrédite les associations locales pour le programme *Lire et faire lire*.
- Elle s'assure, auprès des associations locales, que les règlements du programme soient respectés à la lettre.
- Elle prend une assurance-responsabilité pour l'ensemble des interventions des bénévoles.
- Elle s'occupe de trouver le financement nécessaire pour améliorer constamment le programme.
- Elle organise une assemblée générale une fois par année pour l'ensemble de ses membres.
- Elle fournit un bilan annuel à l'ensemble de ses membres et partenaires.
- Elle fournit ses services dans les limites de ses capacités financières et matérielles et de ses ressources humaines.